



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.EIA/2004/10
29 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de
l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Troisième réunion
(Cavtat (Croatie), 1^{er}-4 juin 2004)
(Points 2 a) et 7 i) de l'ordre du jour provisoire)

**PROJET DE DÉCISION III/9 DEVANT ÊTRE ADOPTÉ
À LA TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES**

Document présenté par le Groupe de travail de l'évaluation
de l'impact sur l'environnement

DÉCISION III/9

**ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE ALLANT
JUSQU'À LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES**

La Réunion,

Rappelant l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 11 de la Convention, qui spécifie que toute action supplémentaire qui peut se révéler nécessaire est entreprise pour atteindre les objectifs de la Convention,

Considérant qu'il est indispensable que les Parties s'acquittent intégralement des obligations qui leur incombent au titre de la Convention,

Considérant également que les Parties doivent prendre des mesures pour appliquer la Convention avec le maximum d'efficacité de façon à obtenir concrètement les meilleurs résultats possibles,

1. *Adopte* le plan de travail pour la période allant jusqu'à sa quatrième réunion, qui est joint dans l'appendice à la présente décision, s'agissant notamment des activités destinées à aider les Signataires du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale à prendre les dispositions voulues en vue de l'entrée en vigueur du Protocole;

2. *Suggère* que les pays chefs de file chargés de mener à bien les activités pertinentes se consultent pour que chacun tire parti de l'expérience des autres et évite les chevauchements superflus d'activités;

3. *Engage* les Parties et invite les non-Parties à organiser et à accueillir des séminaires, ateliers et réunions et à participer activement à leurs travaux afin de faciliter l'application de la Convention;

4. *Invite* tous les organes et organismes pertinents, qu'ils soient nationaux ou internationaux, gouvernementaux ou non gouvernementaux, à participer activement aux activités prévues dans le plan de travail.

Appendice

PLAN DE TRAVAIL POUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION AU COURS DE LA PÉRIODE ALLANT JUSQU'À LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES

Activité	Objectif(s)	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTIÈRE (EIE)						
Échange de données sur les pratiques optimales.	Améliorer l'application de la Convention grâce aux enseignements tirés de l'expérience des Parties.	Réunions d'experts (y compris de praticiens) dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> Projets transfrontières; Analyse a posteriori et surveillance; Méthodes d'EIE dans un contexte transfrontière. Réunions pendant celles du Groupe de travail de l'EIE, ou encore juste avant ou juste après, ou ateliers thématiques (indépendants) d'un ou deux jours.	Pays chefs de file: <ul style="list-style-type: none"> Suisse (pour les projets transfrontières); [...] (pour l'analyse a posteriori et la surveillance); [...] (pour les méthodes d'EIE dans un contexte transfrontière). Coordination et appui par le secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> Rapports sur les réunions à soumettre au Groupe de travail de l'EIE pour examen. Affichage sur le site Web de la Convention des directives concernant les pratiques optimales, des rapports sur les réunions et des exposés au cours des réunions. 	Réunions annuelles pendant la période 2004-2006.	Six réunions-déjeuners, à raison d'environ 1 000 dollars É.-U. chacune, ou trois réunions consécutives, à raison d'environ 5 000 dollars É.-U. chacune, ou encore trois ateliers thématiques, à raison d'environ 30 000 dollars É.-U. chacun.
Coopération sous-régionale pour renforcer les contacts entre les Parties.	Améliorer et développer l'application de la Convention dans les sous-régions.	Réunions sous-régionales appuyées par des réseaux virtuels (échange d'informations), par exemple: <ul style="list-style-type: none"> Pour les pays méditerranéens, examiner des questions et des effets particuliers, dans un contexte transfrontière; Débattre d'éléments essentiels pour l'application pratique de la Convention, y compris la participation du public; Examiner des questions et des effets particuliers, dans un contexte transfrontière (mers régionales, cours d'eau transfrontières, etc.). 	Pays chefs de file pour organiser et accueillir: <ul style="list-style-type: none"> Croatie, avec le soutien financier du PNUE-PAM; Bulgarie (mai 2005); [...]. Pays chargé du rapport: [...]. Coordination et appui par le secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> Affichage sur les sites Web des pays participants des résultats des réunions. Rapports sur les réunions, à soumettre au Groupe de travail de l'EIE pour examen. 	Premier atelier en octobre 2004 au plus tard. Deuxième atelier en mai 2005.	Les participants prennent en charge leurs propres frais de voyage et d'hébergement, et les pays chefs de file les frais d'organisation et de réunion (environ 20 000 dollars É.-U. par réunion sous-régionale).

Activité	Objectif(s)	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Renforcement des capacités dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC)	Accroître la sensibilisation et les capacités professionnelles des intervenants et du public pour ce qui est de l'EIE dans un contexte transfrontière et de l'application de la Convention	<p>Établissement et diffusion de directives</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparation par un consultant de projets de directives concernant l'application de la Convention dans la pratique en fonction des besoins spécifiques d'une sous-région (en cas d'EIE dans un contexte transfrontière concernant notamment des cours d'eau transfrontières); Organisation d'ateliers en Asie centrale (Kirghizistan), dans le Caucase (Arménie) et en Europe orientale (Ukraine) pour établir la version définitive des directives; Diffusion active des directives dans les pays participants (à la faveur par exemple d'ateliers nationaux). <p>Stage de formation aux méthodes d'EIE dans un contexte transfrontière.</p> <p>Diffusion dans les pays russophones d'informations complémentaires sur la Convention et l'EIE dans un contexte transfrontière au moyen d'une revue spécialisée publiée en russe (<i>Environmental Expertise and EIA</i>, six numéros par an).</p>	<p>Pays chefs de file:</p> <ul style="list-style-type: none"> Kirghizistan pour les directives, y compris l'atelier; Arménie pour l'atelier dans le Caucase; Ukraine pour l'atelier en Europe orientale; Tadjikistan pour le stage de formation; Fédération de Russie et l'ONG Ecoterra pour la revue. <p>Soutien financier apporté par:</p> <ul style="list-style-type: none"> [... pour les directives, y compris l'atelier au Kirghizistan]; [... pour l'atelier dans le Caucase]; [... pour l'atelier en Europe orientale]; [... pour le stage de formation]; [... pour la revue]. <p>Avec le soutien du secrétariat.</p>	<p>Rapports concernant les directives, les ateliers et le stage de formation, à soumettre au Groupe de travail de l'EIE pour examen.</p> <p>Rapports des pays de l'EOCAC sur l'amélioration des capacités.</p>	<p>Projets de directives disponibles en 2004.</p> <p>Ateliers sur les directives en 2004-2005.</p> <p>Diffusion des directives sous leur forme définitive en 2006.</p> <p>Rapports des pays de l'EOCAC en 2006.</p> <p>Stage de formation (Tadjikistan) en 2005.</p>	<p>Recrutement d'un consultant pour l'établissement des directives – 20 000 dollars É.-U.</p> <p>Trois ateliers – 30 000 dollars É.-U. chacun</p> <p>Contributions en nature des 12 pays de la région pour les ateliers nationaux organisés pour la diffusion des directives et dont le coût est évalué à 5 000 dollars É.-U. chacun.</p> <p>Stage de formation dont le coût est évalué aux environs de 60 000 dollars, ce qui inclut la participation de deux stagiaires pour chacun des 12 pays.</p> <p>Abonnement à la revue – 17 000 dollars É.-U. par an.</p>
Examen de l'application de la Convention.	Apporter des informations à la Réunion des Parties et à son Comité de l'application aux fins de l'examen du respect des dispositions.	<ul style="list-style-type: none"> Établissement par le Comité de l'application, avec le concours du secrétariat, d'un questionnaire révisé et simplifié. Distribution du questionnaire aux Parties à la Convention qui le reverront une fois rempli. Établissement par le secrétariat d'un projet de texte relatif à l'examen de l'application de la Convention. 	<p>Pays chef de file: Finlande.</p> <p>Dispositions prises par le Comité de l'application avec le concours du secrétariat.</p>	<p>Questionnaire révisé.</p> <p>Deuxième projet de texte relatif à l'examen de l'application de la Convention, à soumettre au Groupe de travail de l'EIE pour examen.</p>	<p>Présentation au Groupe de travail de l'EIE du projet de questionnaire révisé pour la fin de 2004 au plus tard.</p> <p>Publication du questionnaire au début de 2005.</p>	<p>Compris dans les dépenses du Comité de l'application et du secrétariat.</p>

Activité	Objectif(s)	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
					Renvoi des questionnaires pour la fin de 2005 au plus tard. Projet de texte relatif à l'examen pour l'été 2006 au plus tard.	
Examen des relations intrinsèques entre la Convention et le Protocole.	Préciser les relations entre la Convention et le Protocole.	<ul style="list-style-type: none"> Présentation et analyse des résultats d'une étude de la Communauté européenne sur les relations entre les directives communautaires relatives aux EIE et aux ESE qui ont un rapport avec la Convention et le Protocole au cours d'un atelier d'une journée organisé juste avant ou juste après une réunion du Groupe de travail de l'EIE. Décision prise par le Groupe de travail de l'EIE au sujet de points nécessitant un plus ample examen, y compris éventuellement l'établissement d'un rapport sur les relations intrinsèques entre la Convention et le Protocole. 	Organisations chefs de file: <ul style="list-style-type: none"> Commission européenne (atelier); [...] (rapport). Avec le concours du secrétariat.	Rapport de l'atelier, y compris les points nécessitant un plus ample examen, à soumettre au Groupe de travail de l'EIE pour examen. Rapport sur les relations intrinsèques entre la Convention et le Protocole, à soumettre au Groupe de travail pour examen.	Atelier vers la fin de 2005. Rapport vers la fin de 2006.	Coût de la réunion – 5 000 dollars É.-U. Coût du rapport – 10 000 dollars É.-U.
ÉVALUATION STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENTALE (ESE)						
Analyse des besoins en matière de renforcement des capacités pour la réalisation d'ESE dans les pays de l'EOCAC.	Déterminer les capacités nationales et sous-régionales pour l'application du Protocole.	<ul style="list-style-type: none"> Établissement de rapports nationaux et sous-régionaux qui exposent les activités en cours pour le renforcement des capacités ainsi que les besoins en la matière. Conception d'un cadre dans lequel s'inscriront les futurs plans d'action pour le développement des capacités. Élaboration de plans d'action nationaux et sous-régionaux pour le renforcement des capacités par les pays eux-mêmes. 	Pays chefs de file: [...]. PNUD/BREC – Contributions en nature, pour la réalisation des projets de renforcement des capacités en Arménie, en Géorgie, dans la République de Moldova, en Ukraine et au Bélarus. Avec le soutien du CRE (CEE) et du secrétariat. Autres pays, éventuellement avec un financement assuré par des institutions ou donateurs intéressés.	Rapports, plans et études, à soumettre à la Réunion des Signataires du Protocole pour examen.	Janvier 2005.	40 000 dollars É.-U. dont l'équivalent de 20 000 dollars en nature par le PNUD/BREC.

Activité	Objectif(s)	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Production d'un manuel sur le développement des capacités et organisation d'une formation, à l'appui de l'application du Protocole ESE.	Développer les capacités en matière d'ESE grâce à l'établissement et à la diffusion d'un manuel sur le développement des capacités.	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un manuel (diapositives, notes pour les orateurs, monographies et documents d'information) en anglais et en russe. • Ateliers sous-régionaux pour évaluer le projet de manuel avec les États membres de la Communauté européenne, les pays de l'Europe du Sud-Est et certains pays de l'EOCAC. • Rédaction et mise en forme de la première version électronique du manuel sous sa forme définitive en anglais, en français et en russe. <p>De plus, préparation de modules sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les consultations transfrontières en vertu de l'article 10 du Protocole; • Les questions de santé dans le cadre des ESE. 	<p>Organisation chef de file: CRE (CEE), avec l'appui du secrétariat.</p> <p>Assistance pour la traduction: Ecoline (en russe), ONG Unisféra (en français).</p> <p>Modules sur les questions de santé.</p> <p>Pays chefs de file: Norvège, République tchèque, Suède, Suisse (autorités de santé publique), avec le concours de l'EURO-OMS.</p>	Rapports d'activité et manuel sous sa forme définitive, y compris les modules supplémentaires, à soumettre à la Réunion des Signataires du Protocole pour examen.	Septembre 2004 à juillet 2005.	<p>Pour le projet de manuel: contribution en nature du CRE équivalant à 45 000 dollars É.-U.</p> <p>Pour les ateliers: contribution en nature du CRE équivalant à 75 000 dollars É.-U.; financement supplémentaire nécessaire: 40 000 (au minimum) à 55 000 (au maximum) dollars É.-U.</p> <p>Pour la version définitive du manuel: 35 000 dollars É.-U.</p> <p>Les dépenses liées au module sur les questions de santé seront supportées par les autorités nationales de santé publique et l'EURO-OMS.</p>

Activité	Objectif(s)	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Activités liées à des questions institutionnelles et de procédure.	Préparation de la première réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole.	Réunions d'un groupe restreint chargé des tâches suivantes: i) Étudier s'il est ou non nécessaire de modifier le règlement intérieur de la Réunion des Parties à la Convention dès lors que ce règlement s'applique dans le cadre du Protocole, conformément au paragraphe 5 de l'article 14 du Protocole et, le cas échéant, rédaction des amendements nécessaires; ii) Si besoin est, préparer l'élection de suppléants de membres du Bureau de la Réunion des Parties conformément au paragraphe 3 de l'article 14 du Protocole; iii) Examiner les modalités à suivre pour appliquer au Protocole la procédure d'examen prévue par la Convention et préparer l'adoption de ces modalités, conformément au paragraphe 6 de l'article 14 du Protocole; iv) Préparer l'établissement des organes subsidiaires jugés nécessaires pour la mise en œuvre du Protocole, conformément à l'alinéa <i>d</i> du paragraphe 4 de l'article 14 du Protocole; v) Étudier les volets institutionnels et administratifs des relations entre la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole et la Réunion des Parties à la Convention.	Membres du groupe restreint: Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni. Avec le concours du secrétariat.	Rapport à soumettre à la Réunion des Signataires pour examen.	Réunions devant avoir lieu entre la première et la deuxième réunion des Signataires.	Les dépenses seront supportées par les membres du groupe restreint.

CRE (CEE): Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale.
EURO-OMS: Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé.
PNUD/BREC: Bureau régional pour l'Europe et la CEI du Programme des Nations Unies pour le développement.
PNUE-PAM: Programme des Nations Unies pour l'environnement – Plan d'action pour la Méditerranée.
